

## Conseils pour être en bonnes mains<sup>MD</sup>

Des conseils pour être informé et en sécurité



# Protéger son habitation contre les refoulements d'égout et les inondations de sous-sol

Quand l'eau envahit un sous-sol, les dommages sont souvent dévastateurs et les réparations, coûteuses. On a alors tout intérêt à savoir comment cela peut se produire et de quelles façons on peut éviter les dégâts.

**Les causes d'un tel sinistre sont diverses. En voici quelques-unes :**

**L'infiltration** – la présence de fissures dans les murs ou les fondations de la maison

**Le refoulement des égouts ou des drains** – causé par le débordement des installations d'égout municipales

**Le refoulement de pompes de vidange** – causé par le débordement du système d'évacuation des eaux de la maison

**Voici des conseils pour prévenir les inondations ou, à tout le moins, pour en minimiser les effets.**

### Prendre des mesures préventives

- Ne recouvrez jamais les drains qui se trouvent dans le plancher. S'ils sont obstrués, l'eau ne pourra pas s'écouler.
- Dans la mesure du possible, évitez de ranger des objets directement sur le plancher du sous-sol. Pour garder vos documents importants en sécurité, rangez-les dans des contenants de plastique étanches.
- Informez-vous sur les programmes de secours existant dans votre communauté avant qu'un imprévu survienne. Communiquez avec les bureaux municipaux pour vous renseigner sur les subventions offertes aux propriétaires d'habitation en cas de sinistre.

### Prendre des précautions pour empêcher l'infiltration d'eau

- Après une forte pluie ou une période de dégel rapide, vérifiez les murs, les planchers et les fondations pour voir s'il y a des fissures ou des fuites. Effectuez les réparations nécessaires le plus tôt possible.
- Réparez ou remplacez les drains agricoles endommagés.
- Enlevez, une fois par année, les feuilles et les débris qui se trouvent dans les gouttières et les descentes pluviales, à la fin de l'automne de préférence.
- Assurez-vous que les descentes pluviales favorisent un écoulement des eaux suffisamment loin de la maison – idéalement à au moins 1,8 m (six pieds).

- Assurez-vous que la pente du terrain autour de la maison permet à l'eau de s'éloigner des murs extérieurs.
- Pensez à aménager la surface du sol de manière que l'eau de pluie se dirige dans le sol plutôt que dans les installations d'égouts municipales (par ex. augmenter les zones gazonnées, poser du pavé poreux).
- Envisagez l'installation de barils d'eaux pluviales pour éviter les ruissellements.

### Prévenir les refoulements

- Demandez à un professionnel certifié :
  - d'installer un clapet de non-retour
  - d'installer une pompe de vidange avec un dispositif de secours fiable, le cas échéant
  - de faire l'inspection de vos installations
  - d'enlever les racines et les obstructions des drains
  - de faire l'entretien de vos installations sanitaires
  - de voir au bon état des drains
- Nettoyez les clapets prévenant les refoulements d'égout annuellement.
- Gardez les drains exempts de toute obstruction en ne jetant pas de graisse ni d'objets dans les toilettes.
- Remplacez la pompe de vidange quand elle est usée, habituellement après sa durée de vie qui est de 10 à 15 ans.
- Achetez une génératrice de réserve pour contrer les effets d'une panne d'électricité.

### Que faire en cas d'inondation de sous-sol ou de refoulement d'égout?

- Se préoccuper d'abord de la sécurité – ne pas entrer dans la zone sinistrée à moins d'être certain qu'il n'y a aucun danger.
- Éviter tout contact avec des matières de vidange, de l'eau sale ou des risques électriques.
- Ne pas essayer de couper l'électricité s'il y a infiltration d'eau dans le domicile. Appelez la société hydroélectrique immédiatement.
- Une fois la zone sécurisée, déménagez les meubles et les objets de valeur afin d'éviter toute aggravation des dommages.

Pour obtenir d'autres conseils, visitez [allstate.ca/infocentre](http://allstate.ca/infocentre), communiquez avec l'agence d'assurance Allstate de votre région ou composez le 1-800-allstate.

**Service des réclamations en bonnes mains<sup>MD</sup> - 24 h sur 24, 7 jours par semaine**